



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 28 mai 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne- Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Sejourne – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca -Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Florent Simon – Julie Bordet – Denis Ferrand – Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre Albert Benedetti
Titulaires absents	12	Françoise Bourgoïn – Jean-Bruno Deroulède – Laëtitia Masclét – Hervé Toussaint – Géry Denis – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus - Mélanie Célérier
Suppléants présents	5	Jean-Paul Bouthonnier pour la commune de Bouteilles-St-Sébastien Murielle Truffy pour la commune de Cherval Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac Michel Verlande pour la commune de St Sulpice de Roumagnac
Procuration	1	Laëtitia Masclét à Christèle Durieux

DELIBERATION N° 2026 /98 (Code Nomenclature /111)**DATE : 28 MAI 2026****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Lancement du Marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de réalisation d'une passerelle piétonne de franchissement de la rivière Dronne sur la commune de Saint-Méard de Dronne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R. 2123-1-1 et R.2172-1 du Code de la Commande Publique.,

Une première consultation initiale portant sur un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de réalisation d'une passerelle piétonne de franchissement de la rivière Dronne sur la commune de Saint-Méard de Dronne (24) a été publiée sur le profil acheteur et au BOAMP le 15/09/2025 pour une remise des offres au 15/10/2025.

A cette issue aucune offre n'a été déposée et la procédure a été déclarée infructueuse.

A la suite, une seconde consultation de relance a été publiée sur le profil acheteur avec invitation à concourir le 10/11/2025 pour une remise des offres au 20/01/2026.

En cours de passation, l'acheteur déclare la procédure sans suite en application de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, pour motif d'intérêt général.

En effet, au regard de plusieurs points relevés notamment sur l'estimatif des travaux ainsi que leur réalisation au vu de la définition du besoin et dans le souci d'éviter les risques tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation des entreprises, la procédure est abandonnée.

Aussi, il s'avère nécessaire de relancer une consultation sur la base d'un cahier des charges modifié sous la forme d'un marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour un montant estimatif de 50 000 € HT comprenant les études et les missions de maîtrise d'œuvre.

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, donnent l'autorisation au Président de lancer la procédure de consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de réalisation d'une passerelle piétonne de franchissement de la rivière Dronne sur la commune de Saint-Méard de Dronne, sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 04/06/2026

La secrétaire de séance du 28 mai 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

